

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2496**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Requalification de la place Salengro - Marché de travaux de revêtement de sol en pierres naturelles calcaires - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2496**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Requalification de la place Salengro - Marché de travaux de revêtement de sol en pierres naturelles calcaires - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de revêtement de sol en pierres naturelles calcaires pour la requalification de place Salengro sur la commune de Décines Charpieu.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007, par délibération n° 2005-3125 du conseil de Communauté du 19 décembre 2005, et reconduite par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008 à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Par délibérations n° 2007-4242 du 9 juillet 2007 et n° 2010-1767 du 25 octobre 2010, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 3 200 000 € TTC.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, et, dans le respect des articles 53 et suivants dudit code, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 juin 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Coiro/De Filippis/Maia Sonnier pour un montant de 816 714,70 € HT, soit 976 790,78 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de revêtement de sol en pierres naturelles calcaires pour la requalification de la place Salengro à Décines Charpieu ainsi que tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Coiro/De Filippis/Maia Sonnier pour un montant de 816 714,70 € HT, soit 976 790,78 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1491, le 15 octobre 2007, pour la somme de 3 200 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.